Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délibération n°DEL028-20 du 27 mai 2020

présentées au conseil municipal du 14 avril 2022

☞ **Décision n°DEC002-22** **Tarifs d'insertions publicitaires dans « Gières-info » pour l'année 2022**

Les tarifs des encarts publicitaires dans le bulletin communal d'information « gières-info » restent inchangés pour l'année 2022. Il sont applicables pour un encart publicitaire dans 6 numéros bimestriels de « Gières-info ».

Les tarifs HT sont les suivants :

Format	**6 numéros**
1/16ème de page	430 €
1/8ème de page	820 €

Ces tarifs pourront être augmentés de 33 % pour les emplacements privilégiés choisis par les annonceurs.